



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Morbihan

Commune : Bubry

Autres communes :

R500

Appellation : Site archéologique du Vieux-Saint-Yves

Monument(s)

Appellation : Site archéologique du Vieux-Saint-Yves

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 28/11/1995

Étendue de la protection : Ensemble du site fortifié en totalité (motte castrale, basse-cour et levées de terre) ainsi que le terrain (sol et sous-sol) sur lequel il est établi, à savoir les parcelles 189, 190, 191, 192 de la section I en totalité, la parcelle 39 de la section YI en totalité et une bande de 40 m jouxtant la limite de la motte castrale dans la partie sud-ouest de la parcelle 38 section YI (cad. 1995)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Morbihan

Commune : Bubry

Autres communes :

R500

Appellation : Site archéologique du Vieux-Saint-Yves

Monument(s)

Appellation : Site archéologique du Vieux-Saint-Yves

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 28/11/1995

Étendue de la protection : I 189, 190, 191, 192, YI 38, 39) : inscription par arrêté du 28 novembre 1995

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Morbihan

Commune : Bubry

Autres communes :

R500

Appellation : Site archéologique du Vieux-Saint-Yves

Monument(s)

Appellation : Site archéologique du Vieux-Saint-Yves

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 28/11/1995

Étendue de la protection : Ensemble du site fortifié en totalité (motte castrale, basse-cour et levées de terre) ainsi que le terrain (sol et sous-sol) sur lequel il est établi, à savoir les parcelles 189, 190, 191, 192 de la section I en totalité, la parcelle 39 de la section YI en totalité et une bande de 40 m jouxtant la limite de la motte castrale dans la partie sud-ouest de la parcelle 38 section YI

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.